RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

***

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Etaient présents :

M. Charnallet, maire,

M. Dupon, Mme Léonard, M. Jutteau, Mme Grenier, M. Béquart, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire,

M. Gagnière-Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Picard, M. Breuzin, Mme Deloizy, Mme Chevrie, M. Stenger, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, M. Béchaud, Mme Allard, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Kolodkine à Mme Léonard
Mme Sauvaget à Mme Le Pellec Muller

Etait absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Christian Jutteau

Date de convocation : le 19 mai 2021

Date d'affichage : le 19 mai 2021

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour, 6 voix contre (Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion) et 1 voix en abstention (Mme Sauvaget),

D'ADOPTER le procès-verbal du 16 mars 2021.

Délibération **n°2021-25**
OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations suivantes :

DATE	OBJET	NUMERO	MONTANT
26/02/2021	Avenant au contrat de mise à disposition de bennes pour l'enlèvement et le traitement des déchets végétaux relatifs à l'entretien des espaces vert communaux – Société SOTREMA	2021-08	75 € HT / mois
05/03/2021	Avenant n°1 Accord-cadre des publications de la ville - Lot 1 Impression – n°2021M02L01 – Société DESBOUIS	2021-09	- Formule 24 pages (2800 exemplaires) : 2 136, 00 € HT - Formule 28 pages (2800 exemplaires) : 2 320, 00 € HT - Dépliant 4 pages (3000 exemplaires) : 528 € HT
03/03/2021	Cession du véhicule Renault Kangoo immatriculé 542 CJL 78 à la Sté AXIOME dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf Citroën Berlingo fourgon	2021-10	2 040 € TTC
05/03/2021	Contrat d'entretien des Espaces Verts pour l'année 2021 avec l'ESAT de la Grange St Louis – 78300 POISSY	2021-11	11 160 € TTC / an
11/03/2021	MAPA Mission programmiste pour la rénovation et la création d'une extension de bâtiment de la mairie d'Orgeval – n°2021M04 – Société TEAM CONCEPT	2021-12	37 800 € TTC
11/03/2021	Avenant n°4 - marché global de performance pour la conception et travaux de construction d'un équipement culturel, associatif et sportif – n°2017003 – Société MATHIS	2021-13	Travaux de dépollution des terres polluées : 305 373.30 €
10/03/2021	Prestations d'assistance juridique et de représentation en justice de la commune	2021-14	

	d'Orgeval du service urbanisme – n°2021M07 – Société DS AVOCATS		
19/03/2021	Signature de la convention financière 2021 avec l'Association CAMAÏEU, Relais Assistantes Maternelles (RAM)	2021-15	9 136 € pour l'année 2021
23/03/2021	Entretien annuel du terrain d'honneur du centre sportif Saint-Marc – Société SOTREN	2021-16	6 540 € HT
24/03/2021	Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la ville d'Orgeval - CIG	2021-17	38 € / heure
29/03/2021	Mission de bornage du chemin des Guêtes et établissement d'un plan – Cabinet géomètre STEIGER - TROCELLI	2021-18	4 580 € HT
15/04/2021	Convention de mise à disposition d'emballages de gaz liquide (oxygène et acétylène) – Société AIR LIQUIDE	2021-19	422 € pour 3 ans
19/04/2021	MAPA Mission programmiste pour la réhabilitation et aménagement extérieur du site sportif Saint-Marc à Orgeval – n°2021M05 – Société ISC	2021-20	34 710 € TTC
12/04/2021	Mission de réfection de la couvertine du mur de clôture de l'ancienne abbaye d'Abbecourt – Société COPROM	2021-21	18 346 € HT
12/04/2021	Mission de sondages géotechniques dans le cadre des études de réhabilitation et d'aménagement du site de la Brunetterie – Société UNISOL	2021-22	15 800 € HT
16/04/2021	Convention de conseil et d'assistance à maitrise d'ouvrage – projets urbains de la commune d'Orgeval	2021-23	14 400 € maximum

---

Délibération **n°2021-26**
OBJET : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHATS « SÛRETÉ ÉLECTRONIQUE » SEINE-ET-YVELINES NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – segment Sûreté électronique (étude et réalisation d'installations de sureté et services associes).

D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, tels que les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

Délibération **n°2021-27**

OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT FORÊT-BOIS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Après appel à candidature et vote à main levée, ont obtenu :

- Sylvie Bion : 6 voix
- Jean-Luc Béquart : 22 voix

1 voix en abstention : Annie Sauvaget

Le Conseil municipal,

DESIGNE M. Jean-Luc Béquart, pour représenter la commune d'Orgeval en tant que référent-bois auprès de la Fédération nationale des Communes forestières.

DECIDE de charger le Maire d'en informer l'Union Régionale des Communes Forestières d'Ile-de-France

---

Délibération **n°2021-28**
OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER le budget primitif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes

002 – Résultat de fonctionnement	1 308,97 €
7473 – 632 – Participation du Département	141 419,00 €

Dépenses

6068 – 4221 – Autres matières et fournitures	1 308,91 €
65742 – 632 – Subvention de fonctionnement aux entreprises	141 419,06 €

Section d'investissement

Recettes

1021 – 022 – Dotations	71,00 €

Dépenses

21318 – 424 – Autres bâtiments publics	71,00 €

Délibération **n°2021-29**
OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE POISSY

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association des sapeurs-pompiers de Poissy.

Délibération **n°2021-30**
OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA VILLE DE VERNOUILLET POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS D'ORGEVAL SCOLARISÉS A L'ÉCOLE DE MARSINVAL

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir (et tous documents s'y rapportant) entre la commune d'Orgeval et la commune de Vernouillet fixant les modalités de participation et d'accueil des enfants d'Orgeval au sein de l'école de Marsinval située à Vernouillet.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'année en cours.

Délibération **n°2021-31**
OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT D'UN COURT-MÉTRAGE ÉTUDIANT

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour, 1 voix contre (Mme Sauvaget) et 6 voix en abstention (Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 000 € à M. Thomas Lindemann dans le cadre du court-métrage étudiant se déroulant à Orgeval du 20 au 25 avril 2021.

Délibération **n°2021-32**
OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RECOURS AU BÉNÉVOLAT POUR ASSURER DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER la mise en place d'une convention de bénévolat.

D'AUTORISER M. le Maire à signer avec le/les bibliothécaire(s) volontaire(s) une convention définissant les engagements de chacun dans le cadre de cette collaboration occasionnelle à une mission de service public.

Délibération **n°2021-33**

OBJET : LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNALE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES A DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS ÉLIGIBLES DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER l'attribution d'un financement à hauteur de 141 419,06 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération.

D'APPROUVER la création d'une ligne budgétaire de 141 419,06 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat.

DE SOLLICITER le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal.

D'AUTORISER le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 141 419 €.

DE DIRE que les crédits seront imputés au chapitre 65 article 65742 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 28 mai 2021

Le Maire,

Hervé Charnallet

MAIRIE D'ORGEVAL (Yvelines)